

Mon devoir, clairement marqué, est donc de proposer des mesures pour cet objet, quand même l'examen et l'adoption de ces moyens n'entreient pas toujours dans le cercle d'action du gouvernement fédéral. Malheureusement les choses sont compliquées par le fait qu'il n'y a pas, dans la confédération canadienne, deux points de vue où elles puissent se considérer absolument du même point de vue, à cause de la différence des conditions financières.

Si, cependant, l'on veut conserver les forêts, la nécessité d'appliquer un remède efficace est partout urgente : il faut réduire et régulariser les exploitations. Le revenu des terres domaniales décroîtra sans doute ; au moins en deviendra-t-il un véritable, soutenu et perpétuel.

Ainsi donc, les gouvernements provinciaux peuvent beaucoup pour la répression de l'excès de production, et, par suite, pour le relèvement de nos produits sur le marché des bois et la conservation de nos ressources.

Les opinions se partageront sur le mode d'action à adopter, comme sur le pouvoir des gouvernements. Si ces derniers ont la faculté de changer le taux des droits, ils ont par là l'occasion d'agir efficacement, sans sortir des bornes de leur autorité, puisque cette faculté leur permet d'imposer aux exploitants, s'il y a nécessité, de justes restrictions pour préserver nos forêts de la destruction.

Je proposerais d'assigner à l'exploitant un maximum de coupe de tant de mille pieds par mille carré peuplé de bois, dans ses limites. Que l'on me comprenne bien ; il ne serait point tenu de réaliser cette quantité de produits sur chaque contenance d'un mille carré, mais je veux dire qu'il ne pourrait pas extraire sur la surface entière de son exploitation, plus d'un certain nombre de pieds de matériel par mille carré. Au surplus, le choix d'un régime, quel qu'il soit, exigera une étude approfondie de l'économie forestière.

À l'égard de cette répression d'une production de bois devenue exagérée, il serait intéressant d'étudier le plan que des hommes prudents ont proposé aux exploitants des gîtes houillers de la Pennsylvanie pour restreindre la production du charbon. Tout le projet est exposé dans l'*Engineering & Mining Journal*, de New-York, numéro du 15 décembre 1877. Quoiqu'il s'agisse d'une autre nature de richesse, on y rencontrera d'utiles indications et plus d'un conseil profitable.

Je ne m'étendrai pas davantage sur ce sujet, persuadé que les gouvernements provinciaux en ont toute l'importance ; ce qui me fait espérer qu'ils trouveront les moyens de sauvegarder l'intérêt public et en même temps de remettre le commerce de bois dans de bonnes conditions.

H. G. JOLY.

(A suivre)

Les Cultivateurs Canadiens.

Nous lisons dans le *Journal de Québec* les réflexions suivantes sur le cultivateur et l'artisan de nos villes. M. l'écrivain de ce journal met en regard les avantages de l'un et les souffrances de l'autre. On ne peut trop écrire sur ce sujet, et nous invitons nos lecteurs à faire lire ces lignes par leurs enfants qui le plus souvent n'ont aucun souci pour l'agriculture.

Le cultivateur voit d'un œil d'envie le salaire de celui qui est employé dans un bureau. Il s'imagine que cela excède de beaucoup ce que lui donne sa terre. Il estime en moins ses profits pour s'éblouir devant la somme ronde que reçoit celui qui vit à même un salaire. Le dégoût pour les travaux agricoles est pour beaucoup dans cette fausse manière d'apprécier les choses. Un certain nombre de cultivateurs ne s'occupent aux travaux des champs, que parce qu'ils ne trouvent pas d'autre travail à faire. C'est bien là abaisser le niveau du noble art de l'agriculture.

À bien juger les choses, il n'y a pourtant pas de genre d'affaires où un homme puisse vivre aussi heureux que dans l'agriculture, et qui lui assure avec plus de sécurité le fruit de son travail.

Les profits du cultivateur se trouvent dans les améliorations

qu'il fait subir à sa propriété, dans les défrichements, les nouveaux bâtiments, ses instruments aratoires, dans l'amélioration de ses animaux.

La plupart d'entre eux n'ont pas d'idée de ce que leur coûte la vie. Ils oublient de mettre en compte le lard, les volailles, le mouton, le beurre, la farine, les légumes, le lait, les étoffes pour se vêtir, le bois de chauffage, etc. Tout cela, c'est sa terre qui le lui donne ; tout cela, si c'était mis en ligne de compte, équivaldrait bien au plus fort salaire.

L'homme à salaire ne compte que sur ses efforts individuels pour vivre. Il ne peut rien se procurer de choses nécessaires à la vie, que l'argent à la main. S'il vient à mourir, sa famille se trouve sans soutien ; si le cultivateur meurt, sa terre est là pour continuer à pourvoir aux besoins de la famille.

Le cultivateur est indépendant, chez lui. Il ne craint pas que ce soit elle qui le mette à la porte. L'homme à salaire peut être déplacé tous les jours, malgré ses efforts pour bien remplir son devoir. Il en est de même pour l'homme de commerce ; il entrevoit souvent la banqueroute, avec sa hideuse face ; trop heureux quand elle n'entre pas chez lui.

On voit souvent le cultivateur négliger les travaux de sa terre, pour venir travailler à la journée, à la ville ; il s'imagine qu'il va se trouver beaucoup mieux. Lui, si indépendant chez lui, se trouve soumis à des maîtres, à qui il lui faut obéir de la manière la plus servile. Ce n'est plus l'homme qui est le maître chez lui, qui travaille quand cela lui plaît, c'est l'esclave qui est assujéti à un nombre d'heures de travail fixe par jour, et qui n'est pas libre de laisser ce travail pendant un seul instant.

Un peu plus d'amour de son état lui ôterait l'idée de s'occuper d'autre chose que de la culture de sa terre, lui ferait faire des efforts pour améliorer son mode de culture, engraisser sa terre, y détruire les mauvaises herbes de qu'il les voit poindre, se procurer des instruments aratoires perfectionnés, qui réduiraient de beaucoup ses travaux, et tout cela lui ôterait toute idée de désertir son champ pour venir chercher fortune en ville. Il s'apercevrait alors que son sort est plutôt à envier qu'à dédaigner.

Maladies des arbres fruitiers.

Écorce gercée.—Suite d'un froid rigoureux ou de vieillesse. Gratter l'écorce jusqu'au vif ; enduire l'arbre d'un lait de chaux, boucher les plaies avec de l'onguent de St. Pierre (mélange de terre glaise, 1/3, avec de la bouse de vache, 2/3). Si l'arbre est vigoureux, pratiquer, depuis les branches jusqu'au collet, une ou deux incisions sur la longueur du tronc (non sur toute la longueur).

Épuisement.—Il vient de la vieillesse, d'une fertilité trop grande, du mauvais sol, etc. ; la mousse sur l'écorce, des places brûlées sur l'écorce, extrémités des jeunes branches noircies en sont les indices. Il faut nettoyer l'arbre, le laver, couvrir ses plaies d'onguent ; enlever du terrain autour, y mettre du bon fumier, mêler de bonne terre, nettoyer les racines si elles sont gâtées.

Le brûle.—Maladie dangereuse ; se voit à l'écorce rougeâtre, brune, ridée et gercée. Souvent suite de plaies faites par les animaux ou les ouvriers, et qu'on a négligé de couvrir d'onguent. Il faut cicatrifier profondément et appliquer l'onguent.

Une règle générale.—Toute blessure doit être aussitôt cicatrifiée jusqu'au vif et couverte d'onguent. Si l'on casse des branches, il faut les couper près du tronc s'il y a beaucoup de sève, ou plus longues et toujours couvrir d'onguent. Si l'application tombe avant guérison, on la renouvelle.

Chancre.—Dangereuse. Vient des mêmes causes que le brûle, au tronc et aux branches. Sur l'écorce croissent des tumeurs qui gonflent, s'ouvrent et laissent couler une substance visqueuse qui couvre bientôt toute la branche. Il faut couper, nettoyer et couvrir d'onguent.

La gomme.—Cette maladie est pour les arbres à noyaux ce que le brûle et le chancre sont pour les autres fruits. Elle vient d'une surabondance de sève, d'un terrain trop gras, ou d'un sol impropre à l'arbre, d'un coup ou d'une blessure, ou de la piqûre d'insectes. L'écorce a une couleur plus foncée, elle se